

AFFAIRE N° 22. - Ratification d'une police d'assurance  
intervenue avec la Compagnie d'assurances " LA PRESERVATRICE "

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir ratifier la Police  
d'assurance individuelle accidents des stagiaires Sapeurs-Pompiers, pour la  
période du 10 Mars 1966 au 17 Mars 1966 ( Police n° 400.297).

Prime due ..... Frs: 27.104.-

(dépense imputable au chap. 934 - art. 668) -

Adopté à l'unanimité.

<sup>Approuvé</sup>  
St-Denis le 14 Avril 1966

P/le Préfet le  
Secrétaire Général

Signé: J. Cluchard